

RÉSIDENCE QUÉBÉCOISE DE CRÉATION APPEL DE CANDIDATURES

La Maison de la littérature invite les auteur.trice.s et les artistes professionnel.le.s en arts littéraires qui résident dans la province de Québec (excluant celles et ceux de la ville de Québec et de Wendake, lequel.le.s peuvent se référer à nos autres projets de résidence) à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de création, du 1^{er} au 31 octobre 2025. En plus de bénéficier d'un mois complet pour faire avancer un projet personnel de création, la personne lauréate aura l'occasion de participer au festival Québec en toutes lettres qui se déroulera du 16 au 26 octobre 2025.

Admissibilité

Vous êtes admissible si :

- vous avez à votre actif au moins deux œuvres littéraires publiées à compte d'éditeur ou, le cas échéant, deux œuvres reconnues dans les disciplines de l'oralité, du spectacle littéraire ou du numérique ;
- vous détenez la citoyenneté canadienne ou vous avez la résidence permanente ;
- vous résidez dans la province de Québec, excluant la ville de Québec et de Wendake ;
- vous avez un projet d'écriture (roman, nouvelle, essai littéraire, poésie, conte, oralité, spectacle littéraire, écriture dramatique, bande dessinée, jeunesse, numérique) ;
- vous êtes disponible pour habiter à Québec du 1^{er} au 31 octobre 2025.

Dossier de candidature

Il doit contenir les pièces suivantes :

- formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la personne candidate ;
- curriculum vitae (maximum 5 pages) ;
- extrait du projet faisant l'objet de la demande (si possible) ;
- dossier de presse ;
- extrait numérique de 10 pages de chacune des deux dernières œuvres publiées ou des liens vers des captations scéniques ou des œuvres numériques.

Conditions d'accueil

Le séjour est assorti d'une bourse de 2 400 \$. De plus, les frais de transport aller-retour du point d'origine vers Québec sont remboursés. Vous serez accueilli.e dans l'un des appartements de L'ICQ, situés dans le Vieux-Québec.

Sélection et critères

La personne lauréate est sélectionnée par le jury des résidences de L'ICQ constitué d'auteur.trice.s ou d'artistes en arts littéraires ainsi que de professionnel.le.s du milieu. Le jury effectue son choix sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs de la résidence et des critères d'évaluation ici nommés :

Qualité du projet

- Recherche esthétique et contribution à la discipline ou apport pour la pratique
- Originalité du projet
- Qualité littéraire des extraits fournis (projet en chantier et/ou œuvres précédentes)

Incidence de la résidence dans la consolidation d'une voix, d'un parcours

- Importance de la résidence dans le parcours et pour le projet en cours

** Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse de résidence avec L'ICQ peuvent postuler, mais dans le cas où leur candidature arrivait ex aequo avec une autre, le jury privilégiera une personne qui n'a jamais reçu une telle bourse.

Date limite

Vous devez déposer votre candidature au plus tard le **lundi 17 février 2025 à 23h59**.

Faites parvenir votre dossier par courriel à residences@institutcanadien.qc.ca.

Pour information

www.maisondelalitterature.qc.ca | residences@institutcanadien.qc.ca

ENTENTE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

VILLE DE
QUÉBEC  Québec 